

1ère année (1 C/I)

FORMATION OBLIGATOIRE 30

Religion catholique	2
Français	6
Mathématique	4
Langue moderne (allemand/néerlandais)	4
Etude du milieu	4
Sciences	3
Education physique	3
Education par la technologie	1
Education artistique (musique)	1
Langue ancienne (latin)	2

FORMATION COMPLEMENTAIRE 2

Informatique	1
Activités techniques	2
Complément allemand	1
TD mathématique	1
Arts ménagers (couture - hôtellerie)	2
Activités maison (hôtellerie - act. techn.)	2
Méthode de travail	1
Remédiation (français - math - langue)	1-2
Rattrapage:	
↪ français	1
↪ mathématique	1
↪ langue (allemand)	1

Remarque: pour la formation obligatoire, 1 choix doit être effectué: l'allemand ou le néerlandais. Pour la formation complémentaire, l'élève choisira 2 heures. Les activités sont organisées si le nombre d'élèves est suffisant.

1ère immersion (1 C/I)

L'enseignement par immersion est organisé à l'ISJ depuis plus de 10 ans. Actuellement, plus d'un tiers des élèves inscrits dans l'enseignement général suivent les cours dans cette section.

Forts de cette expérience, nous offrons à nos élèves la possibilité d'apprendre l'allemand autrement, de façon plus *active* et avec davantage d'*efficacité*.

Ceci constitue, pour les jeunes, un atout supplémentaire dans leur formation pour leur avenir.

Pour en savoir davantage sur l'immersion (réponses aux questions fréquemment posées, présentation des activités, note à l'intention des futurs élèves, ...):

www.isjimmersion.be

FORMATION OBLIGATOIRE

La formation obligatoire est identique à celle de la première commune (voir ci-contre). Le cours de seconde langue (4H) et le cours d'Etude du Milieu (4H) se donnent en allemand.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

- Expression orale en allemand	2
- Activité Projet Théâtre en allemand	1

Les élèves de la section d'immersion suivent donc 11 heures de cours sur 32 en allemand.

L'immersion est accessible à tout élève ayant réussi sa 6ème année primaire. Il n'est pas indispensable d'avoir suivi un cours d'allemand au préalable.

1ère différenciée (1 D/I)

FORMATION OBLIGATOIRE 32

Religion catholique	2
Français	7
Mathématique	4
Etude du milieu	2
2 ^{ème} langue allemand	2
Sciences	2
Education physique	4
Education par la technologie	6
Education artistique	1
Métier de l'alimentation	2

Structures de l'établissement

En 2^{ème} année commune: latin / socio-économie / sciences expérimentales.

Années complémentaires organisées à l'issue de la 1C ou de la 2C.

En 3^{ème} et 4^{ème} années de l'enseignement général: langue moderne anglais / latin / sciences (3h ou 5h) / sciences économiques.

En 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement général: langue moderne anglais / mathématique (4h ou 6h) / sciences (3h ou 7h) / sciences économiques / sciences sociales.

En 3^{ème} et 4^{ème} années de l'enseignement professionnel: construction gros-oeuvre / services sociaux / travaux de bureau.

En 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement professionnel: ouvrier qualifié en construction gros-oeuvre / auxiliaire administratif et d'accueil / aide familial(e).

En 3^{ème} et 4^{ème} années de l'enseignement technique de qualification: construction.

En 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement technique de qualification: dessinateur(trice) en construction.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Notre but est de donner aux étudiants tous les atouts pour réussir leur parcours scolaire:

- ☞ école à taille humaine dans des bâtiments modernes;
- ☞ corps enseignant attentif à chacun et en constant souci de perfectionnement;
- ☞ sérieux de la discipline;
- ☞ éducation chrétienne; animation de l'Avent et du Carême
- ☞ intégration à la vie locale et paroissiale;
- ☞ contacts permanents avec les entreprises régionales;
- ☞ activités sportives et voyages scolaires y compris à l'étranger (Paris, Rome, Dublin...);
- ☞ formation en informatique (accès au local à midi);
- ☞ échanges linguistiques avec Remscheid, Aachen et Eupen; partenariats avec plusieurs écoles allemandes, voyages, visites et projet Comenius dans le cadre de l'immersion.
- ☞ participation aux Olympiades de mathématique et de sciences; aux jeux logiques et mathématiques; aux championnats de dactylo et de traitement de texte;
- ☞ organisation d'un spectacle de théâtre-cabaret;
- ☞ visites d'entreprises, d'expositions; conférences, cinéma, théâtre...;
- ☞ natation, triathlon, sports d'hiver;
- ☞ ...

Ces activités sont organisées en fonction de l'actualité ou selon les possibilités du moment, dans le respect des programmes scolaires.

Prêt des livres et redevance photocopies: dans le respect des normes légales.

Visites d'entreprises, activités culturelles: l'école et la caisse culturelle participent pour une bonne part au financement de ces activités.

Bibliothèque paroissiale et scolaire: à la disposition des élèves à un prix très intéressant. Possibilité de venir lire durant la pause de midi.

Dîner: pique-nique au réfectoire de l'Institut. Possibilité de se procurer des sandwichs et des boissons fraîches.

Modalités et dates d'inscription

- Les inscriptions en 1^{ère} commune se feront au moyen d'un formulaire unique
- **A remettre, pendant une période de trois semaines** (du 27/2 au 16/03 puis à partir du 30/4) dans l'école secondaire qui a votre préférence. Tous les formulaires introduits durant cette période seront pris en compte, indépendamment de leur date d'introduction.
- Pendant cette période de dépôt des formulaires, à l'Institut Saint-Joseph, un système de rendez-vous sera mis en place pour vous accueillir dans les meilleures conditions.
- Au-delà des trois semaines prévues à cet effet, les inscriptions pourront toujours être enregistrées mais seront classées chronologiquement, à partir du 30/4.
- **Uniquement en cas de dépassement du nombre de places disponibles**, une liste d'attente tenant compte des priorités sera constituée et gérée par l'Administration.
- Pendant les vacances d'été, l'école est ouverte les 2, 3, 4, 5, et 6 juillet et à partir du 16 août, de 09 h 30 à 17 h.

Documents demandés à l'inscription ou à faire parvenir dès que possible

- 1 Photocopie de la carte d'identité recto/verso + 2 photos.
- 2 Original du certificat d'études de base **signé** ou attestation de réussite de l'année précédente.
- 3 Deux vignettes de mutuelle **au nom de l'enfant**.
- 4 Attestation de suivi de langue.

Ecole Technique Saint-Joseph,
Welkenraedt - ASBL

Institut Saint-Joseph
rue de l'Eglise 33
4840 WELKENRAEDT



☎ 087/88.00.39

Fax 087/88.15.81

email: isjwelk@hotmail.com

Label européen des langues 2003 et 2006

La Direction et le personnel enseignant de l'Institut d'enseignement secondaire Saint-Joseph invitent les parents et les élèves qui vont entrer en 1^{ère} année secondaire en septembre 2012 à une réunion d'information le

**Lundi 6 février 2012
à 19.00 h**

dans la cafétéria de l'Institut.

La réunion sera organisée en plusieurs groupes. Les personnes intéressées par l'immersion pourront poser toutes leurs questions pendant que les autres découvriront les activités complémentaires. Une visite des locaux est prévue. Sur simple demande, vous pouvez obtenir les grilles-horaires des autres classes, les explications des cours au choix... (Ces documents seront distribués à la réunion).